

Souverains Pontifes et aux constitutions de l'Ordre. Il faut en conséquence qu'il connaisse lui-même à fond la nature du Tiers-Ordre ainsi que sa Règle et tout ce qui concerne sa législation ; il faut encore qu'il se pénétre bien de son esprit. Faute de se rendre compte de ces choses, un Directeur s'exposerait à détourner le Tiers-Ordre de son vrai but et à lui donner peu de soin, moins peut être qu'il n'en consacre à une confrérie quelconque : il vaudrait bien mieux, évidemment, ne pas établir le Tiers Ordre que de l'établir sur une base autre que la sienne propre.

Pour être bon Directeur d'une société et surtout d'une société qui est un Ordre, comme l'est le Tiers-Ordre, il est très convenable et très utile d'être membre soi-même de cette société. On sera par là fait même plus attaché à l'œuvre, plus pénétré de son esprit, on s'efforcera d'être soi-même confrère dans l'âme. C'est d'ailleurs ce qui a lieu le plus souvent, bien peu de prêtres ne sont pas Tertiaires, depuis les pressantes recommandations du Souverain Pontife Léon XIII.

Il faut remarquer cependant, qu'on peut être Directeur du Tiers-Ordre, sans être Tertiaire. Par contre, le fait même d'être Tertiaire ne confère pas à un prêtre le droit de recevoir au Tiers-Ordre ou de diriger une Fraternité ; il lui faut nécessairement une délégation officielle des Supérieurs.

Quand une Fraternité est établie dans une paroisse, il est à désirer, remarque spécialement le P. Edouard, que ce soit le curé lui-même qui ait les pouvoirs de Directeur et se réserve la direction de la Fraternité ; toutefois si ses occupations l'en empêchent, qu'il confie cette direction à son vicaire le plus zélé et le plus pieux, mais sans jamais perdre de vue les Tertiaires, ni se désintéresser de leurs œuvres ou de leurs progrès dans la perfection.

De toutes les associations qui font l'ornement d'une paroisse, qu'aucune ne soit tenue en si haute estime et encouragée autant que le Tiers-Ordre, qui prime toutes les autres. Le Directeur, a-t-on écrit avec raison, (1) est l'âme de la Fraternité, le pivot sur lequel tout se meut. C'est lui qui imprime le mouvement et la vie. Tôt ou tard la Fraternité sera frappée à son image et ressemblance. Etant données l'hostilité du monde, la fragilité des Tertiaires, la multitude des obstacles à vaincre, pour établir et diriger une Fraternité du Tiers-Ordre, ce ne serait pas trop pour le prêtre qui en est chargé, d'avoir une

(1) Dans l'ouvrage du R. P. Gérard : *Documents pour expliquer la Règle du Tiers-Ordre.*, 3 vol. (chez Mlle Roger, 61, rue Falguière, Paris.)